
PROCES VERBAL DE DELIBERATION DU COMITE**Séance du 16 septembre 2014****Sous la présidence de M. Jean-Luc SIMON, Président du S.I.V.U.****Nombre de membres titulaires élus : 9 - membres titulaires en fonction : 9 -
membres titulaires présents : 9****membres suppléants présents : 2 - membres suppléants absents : 4****Etaient présents :**

SIMON Jean-Luc	Délégué titulaire de GOTTENHOUSE
BRETON Muriel	Déléguée titulaire de GOTTENHOUSE
BICH Bernard	Délégué titulaire de HAEGEN
SUSS Rémi	Délégué titulaire de HAEGEN
KILHOFFER Sabine	Déléguée titulaire de HAEGEN
LEHMANN Rémy	Délégué titulaire de THAL-MARMOUTIER
SCHNEIDER Olivier	Délégué titulaire de THAL-MARMOUTIER
WEISS Aline	Déléguée titulaire de THAL-MARMOUTIER
BIEBER Murielle	Déléguée titulaire de GOTTENHOUSE
BICH Caroline	Déléguée suppléante de HAEGEN
LOTZ Sylvie	Déléguée suppléante de HAEGEN

Etaient absents :

LAQUIT Nathalie	Déléguée suppléante de THAL-MARMOUTIER
JUNGLING Georges	Délégué suppléant de GOTTENHOUSE
SCHERTZ Valérie	Déléguée suppléante de GOTTENHOUSE
FISCHER Franceline	Déléguée suppléante de THAL-MARMOUTIER

Le Comité Directeur a été convoqué le 10 septembre 2014**avec comme ordre du jour :**

- 2014-23. **Approbation du Procès-verbal du 30 juin 2014**
- 2014-24. **Nouvelles activités périscolaires : participation financière des familles**
- 2014-25. **Nouvelles activités périscolaires : indemnisation des intervenants**
- 2014-26. **Nouvelles activités périscolaires : recrutement d'un agent vacataire**
- 2014-27. **Participation du SIVU à l'acquisition d'un logiciel de gestion financière**
- 2014-28. **divers**

2014-23. Procès-verbal du 30.06.2014 - Approbation

Le Comité Directeur, ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du 30 juin 2014 et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, **APPROUVE** ledit Procès-verbal.

2014-24. Nouvelles Activités Périscolaires: participation financière des familles
--

Le Comité Directeur du SIVU HAEGOTHAL

Après en avoir débattu,

Considérant qu'il appartient au Comité Directeur de fixer la participation financière à demander aux parents des enfants fréquentant les Nouvelles Activités Périscolaires ;

Sur le rapport de M. le Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

DECIDE

- de fixer le montant de la participation trimestrielle par enfant et par activité à **10 €uros** (dix €uros).
- d'autoriser M. le Président à établir les titres y afférents.

2014-25. Nouvelles Activités Périscolaires : indemnisation des intervenants

M. Rémy LEHMANN expose l'avancé du dossier de la mise en place des NAP et notamment présente les conditions demandées par les différents intervenants.

Le Comité Directeur du SIVU HAEGOTHAL

Après en avoir débattu,

- décide d'autoriser M. le Président à signer les différentes conventions avec les prestataires animant les différents ateliers y compris les collaborateurs bénévoles.
- autorise les modifications budgétaires nécessaires aux indemnisations, comme suit :

Section FONCTIONNEMENT					
sens	N°	chapitre	article	libellé	Montant
dépenses	12	Charges de personnel	6453	Cotisations aux caisses retraites	+ 500 €
dépenses	12	Charges de personnel	6451	Cotisations URSSAF	+ 500 €
dépenses	12	Charges de personnel	6218	Autre personnel extérieur	+ 1.500 €
dépenses	11	Charges à caractère général	6068	Autres matières et fournitures	- 1.000 €
dépenses	11	Charges à caractère général	60631	Fournitures d'entretien	- 500 €
dépenses	11	Charges à caractère général	60632	Fournitures de petit équipement	- 500 €
dépenses	11	Charges à caractère général	61522	bâtiments	- 500 €

2014-26. Nouvelles Activités Périscolaires : recrutement d'un agent vacataire

Le Comité Directeur du SIVU HAEGOTHAL

Après en avoir débattu,

Considérant qu'il appartient au Comité Directeur de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant la nécessité de recruter un agent vacataire pour effectuer une animation dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires, de manière discontinue dans le temps ;

Sur le rapport de M. le Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

DECIDE

- d'autoriser M. le Président à recruter un agent vacataire pour effectuer une animation dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires, de manière discontinue dans le temps, pour la période du 22 septembre 2014 au 30 juin 2015.
Cet agent assurera ses missions sans aucune subordination hiérarchique.
Il devra justifier de la possession d'un diplôme et d'une expérience professionnelle dans le domaine de l'animation proposée.
La rémunération de l'agent est attachée à l'acte déterminé réalisé. La « vacation horaire » est fixée à 25 € brut pour l'acte effectué.
- Le financement donne lieu à la modification budgétaire suivante :

Section FONCTIONNEMENT					
sens	N°	chapitre	article	libellé	Montant
dépenses	12	Charges de personnel	64131	Personnel non titulaire Rémunération	+ 900 €
recettes	74	Dotations et participations	7488	Autres attributions et participations	+ 900 €

2014-27. Participation financière à l'acquisition d'un logiciel de gestion financière et gestion des Ressources humaines

M. le Président informe les membres du Bureau que la Commune de Thal-Marmoutier a acquis le « pack e-magnus évolution » nécessaire pour le passage au PES V2 obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2015.

Le Comité Directeur du SIVU HAEGOTHAL

Après en avoir débattu, décide à l'unanimité, de participer financièrement à la mise en place des nouveaux logiciels « gestion financière » et « gestion ressources humaines » acquis par la Commune de Thal-Marmoutier dans le cadre du passage au PES V2 à raison de 25% du prix HT soit 482,29 €.

Le présent rapport, comportant les points 2014-23 à 2014-27 est signé par tous les Membres titulaires présents :

SIMON Jean-Luc	BICH Bernard	LEHMANN Rémy	SUSS Rémi
BIEBER Murielle	BRETON Muriel	SCHNEIDER Olivier	WEISS Aline
KILHOFFER Sabine			
Rendu exécutoire par transmission en Sous-Préfecture : le 23 septembre 2014			